

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2012001

Signataire : SA/ML

OBJET :Convention de financement des projets du Fonds d'Accompagnement du Contrat Enfance Jeunesse en Zone Urbaine Sensible

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de financement des projets du Fonds d'accompagnement du Contrat enfance jeunesse (FACEJ) en Zone urbaine sensible entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis et la Commune visant à développer et à diversifier l'offre d'accueil en direction des enfants âgés de 0 à 4 ans, pour la période 2009-2012,

Vu la décision de la Commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales, du 4 novembre 2011, au titre de l'enveloppe annuelle 2011-2012,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : le Maire a signé la convention de financement des projets du Fonds d'accompagnement du Contrat enfance jeunesse en Zone urbaine sensible

DIT : que le financement alloué par la Caisse d'Allocations Familiales sera inscrit au budget communal sur l'imputation 903-7478-64

Reçu en Préfecture le : 03/02/2012

Publié le : 02/02/2012

Certifié exécutoire le : 03/02/2012

Le Maire

Jacques SALVATOR

Pour le Maire
L'Adjoint délégué